

DÉPARTEMENT
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT
DE
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil MunicipalSéance du : **Vendredi 15 décembre 2023****CONVOCACTION**

Date : 8 décembre 2023

Affichée le : 8 décembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

Pouvoirs : 5

Absent : 0

LISTE DES DÉLIBÉRATIONSAffichée et mise en ligne le :
22 décembre 2023**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi quinze décembre à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

Etaient présents : Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – Mme Armelle CHAPALAIN – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – M. Gérard BRUNEL – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON – Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON – M. Julien DOLFI – Mme Sophie GUILHAUME – Mme Carine PELEGRIN – M. Edwin LEGRIS – Mme Claudine MULLER.

Absents représentés

M. Bruno DION Pouvoir à Mme Armelle CHAPALAIN

M. François DELAIS Pouvoir à Mme Julita SALBERT

M. Thierry MALHERBE Pouvoir à M. Rodolphe MIET

Mme Gaëlle DEMARS Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME

Mme Cécile PIGNOL..... Pouvoir à Mme Nathalie GEORGE-GOURET

Secrétaire de séance : Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2023-12-09

OBJET : ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS CONCERNANT LA PRIME D'ASSIDUITÉ.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP a été étendue à l'ensemble des filières de la fonction publique territoriale à l'exception de la filière police qui reste soumis à l'ancien régime indemnitaire.

Considérant que compte tenu du besoin de rendre notre police municipale plus attractive au regard des autres collectivités et des accords intervenus sur la modification du protocole d'ARTT et le temps de travail pour les agents de la filière police, il est nécessaire de ne pas maintenir la prime d'assiduité mise en place le 1^{er} janvier 2006 par les délibérations du Conseil Municipal n°05-0152 et 05-2152bis du 16 décembre 2005, modifiée par une délibération n°07-0138 en date du 14 décembre 2007.

Après avis du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023.

Après avis de la Commission des Finances en date du 5 décembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **abroge** les délibérations concernant la prime d'assiduité.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance

Julita SALBERT